



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 JANVIER 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Maryse JUMEZ

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. René HOCQ, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

**Excusé(s)** : Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Evelyne NACHEL, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. Ludovic IDZIAK, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Cécile YOSBERGUE.

**Absent(s)** : M. Michel DAGBERT.

**REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

(N°2025-3)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15 et L.3121-23 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
---

**(Adopté)**

**Article 2 :**

De désigner les représentants du Conseil départemental au sein des commissions et instances des organismes extérieurs repris au tableau joint en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 janvier 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**ANNEXE – Conseil départemental du 27 JANVIER 2025**

**III. Commissions présidées par un représentant de l'Etat ou constituées par les services de l'Etat – E**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
<b>E129</b>	<b>Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)</b>		1 titulaire : <b>-Maryse CAUWET</b>	1 suppléant : <b>-Benoît ROUSSEL</b>	Suite aux démissions de M. ROUSSEL de son siège de titulaire et de Mme CAUWET de son siège de suppléante (tous deux désignés lors du Conseil départemental (CD) du 15 juillet 2021, <b>sont désignés :</b> <b>-Mme Maryse CAUWET, en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. Benoît ROUSSEL,</b> <b>-et M. Benoît ROUSSEL, en qualité de membre suppléant, en remplacement de Mme Maryse CAUWET, pour siéger au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN).</b>
<b>E162</b>	<b>Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)</b>		2 titulaires : <b>-Emmanuelle LEVEUGLE</b> <b>-Sébastien HENQUENET</b>	2 suppléants : <b>-Caroline MATRAT</b> <b>-Jean-Pascal SCALONE</b>	Par délibération du CD du 15 Juillet 2021, ont été désignés, en application des articles L.1416-1 du code de la santé publique et 9 du décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, pour siéger au CODERST : -en qualité de membres titulaires : Emmanuelle LEVEUGLE et Sébastien HENQUENET ; -en qualité de membres suppléants : Caroline MATRAT et Jean-Pascal SCALONE.  Le mandat des membres de ce Conseil arrivant à échéance, sont désignés pour représenter le Conseil départemental au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) : <b>- Mme Emmanuelle LEVEUGLE et M. Sébastien HENQUENET, en qualité de membres titulaires ;</b> <b>- Mme Caroline MATRAT et M. Jean-Pascal SCALONE, en qualité de membres suppléants.</b>

E159	<b>commission départementale de la nature, des paysages et des sites – <u>Formation spécialisée de la nature</u></b>		2 titulaires : -Emmanuelle LEVEUGLE -Benoît ROUSSEL	2 suppléants : - Sandra MILLE - Mireille HINGREZ-CEREDA	Lors du CD du 6 décembre 2021, ont été désignés, en application des articles R.341-17 et suivants du code de l'environnement pour siéger à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) du Pas-de-Calais - Formation spécialisée de la nature : Mme LEVEUGLE, M. ROUSSEL, membres titulaires et Mmes MILLE et HINGREZ-CEREDA, membres suppléantes.  Le mandat de ces membres étant arrivé à échéance, sont désignés pour siéger à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites – <u>Formation spécialisée de la nature</u> : - <b>Madame Emmanuelle LEVEUGLE et Monsieur Benoît ROUSSEL, en qualité de membres titulaires ;</b> - <b>Mesdames Sandra MILLE et Mireille HINGREZ-CEREDA, en qualité de membres suppléantes.</b>
E159	<b>commission départementale de la nature, des paysages et des sites – <u>Formation spécialisée des sites et des paysages</u></b>		2 titulaires : -Emmanuelle LEVEUGLE -Benoît ROUSSEL	2 suppléants : - Sandra MILLE - Mireille HINGREZ-CEREDA	Lors du CD du 6 décembre 2021, ont été désignés, en application des articles R.341-17 et suivants du code de l'environnement pour siéger à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) du Pas-de-Calais - Formation spécialisée des sites et des paysages : Mme LEVEUGLE, M. ROUSSEL, membres titulaires et Mmes MILLE et HINGREZ-CEREDA, membres suppléantes.  Le mandat de ces membres étant arrivé à échéance, sont désignés pour siéger à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites – <u>Formation spécialisée des sites et des paysages</u> : - <b>Madame Emmanuelle LEVEUGLE et Monsieur Benoît ROUSSEL, en qualité de membres titulaires,</b> - <b>Mesdames Sandra MILLE et Mireille HINGREZ-CEREDA, en qualité de membres suppléantes.</b>
E159	<b>commission départementale de la nature, des paysages et des sites – <u>Formation spécialisée de la publicité</u></b>		1 titulaire : -Emmanuelle LEVEUGLE	1 suppléant : -Benoît ROUSSEL	Lors du CD du 6 décembre 2021, ont été désignés, en application des articles R.341-17 et suivants du code de l'environnement pour siéger à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) du Pas-de-Calais - Formation spécialisée de la publicité : Mme LEVEUGLE, membre titulaire et M. ROUSSEL, membre suppléant.

					<p>Le mandat de ces membres étant arrivé à échéance, sont désignés pour siéger à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites – <u>Formation spécialisée de la publicité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Madame Emmanuelle LEVEUGLE, en qualité de membre titulaire,</b></li> <li>- <b>Monsieur Benoît ROUSSEL, en qualité de membre suppléant.</b></li> </ul>
E159	<p><b>commission départementale de la nature, des paysages et des sites – <u>Formation spécialisée des carrières</u></b></p>		<p>1 titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Emmanuelle LEVEUGLE</b></li> </ul>	<p>1 suppléant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Sandra MILLE</b></li> </ul>	<p>Lors du CD du 6 décembre 2021, ont été désignés, en application des articles R.341-17 et suivants du code de l'environnement pour siéger à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) du Pas-de-Calais - Formation spécialisée des carrières : Mme LEVEUGLE, membre titulaire et Mme MILLE, membre suppléante.</p> <p>Le mandat de ces membres étant arrivé à échéance, sont désignées pour siéger à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites – <u>Formation spécialisée des carrières</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Madame Emmanuelle LEVEUGLE, en qualité de membre titulaire,</b></li> <li>- <b>Madame Sandra MILLE, en qualité de membre suppléante.</b></li> </ul>
E159	<p><b>commission départementale de la nature, des paysages et des sites – <u>Formation spécialisée de la faune sauvage captive</u></b></p>		<p>1 titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Emmanuelle LEVEUGLE</b></li> </ul>	<p>1 suppléant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Benoît ROUSSEL</b></li> </ul>	<p>Lors du CD du 6 décembre 2021, ont été désignés, en application des articles R.341-17 et suivants du code de l'environnement pour siéger à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) du Pas-de-Calais - Formation spécialisée de la faune sauvage captive : Mme LEVEUGLE, membre titulaire et M. ROUSSEL, membre suppléant.</p> <p>Le mandat de ces membres étant arrivé à échéance, sont désignés pour siéger à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites – <u>Formation spécialisée de la faune sauvage captive</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Madame Emmanuelle LEVEUGLE, en qualité de membre titulaire,</b></li> <li>- <b>Monsieur Benoît ROUSSEL, en qualité de membre suppléant.</b></li> </ul>

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services  
Direction de l'Assemblée et des Elus  
Coordination de l'assemblée départementale

**RAPPORT N°3**

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 27 JANVIER 2025**

#### **REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. »

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder aux désignations des représentants du Département au sein des commissions relevant du chapitre suivant :

III. Commissions présidées par un représentant de l'État ou constituées par les services de l'État

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible pour le Conseil départemental de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Enfin, il est précisé qu'un conseiller départemental désigné pour représenter le Conseil départemental dans une instance, ne peut y siéger à un autre titre.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;

- De désigner les représentants du Conseil départemental au sein des commissions et instances reprises au tableau en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY